

Pays Thionvillois

KÉDANGE-SUR-CANNER

Se faire inhumer au pied d'un arbre : l'autre repos éternel

Chrystelle FOLNY



La statue de la vierge surplombant les lieux. Photo RL /Pierre HECKLER

Le repos éternel au pied d'un arbre : la proposition fait son chemin à Kédange. La commune votera au prochain budget les crédits nécessaires à l'aménagement d'un cimetière forestier de 2 ares. Une démarche sociétale et environnementale.

Vivre dans une commune entourée d'une nature généreuse ouvre des perspectives. À Kédange, l'idée de créer [un cimetière forestier](#) a bien avancé. Elle est apparue dans l'esprit du maire, Jean Kieffer, qui a découvert la chose en Allemagne. « Là-bas, se faire inhumer au pied d'un arbre est une pratique culturelle répandue. Personnellement, je trouve ces endroits très beaux et apaisants. Cela ne change pas quoi que ce soit au niveau de la mort mais disons que cela la rend un peu moins lugubre », détaille-t-il.

Il note aussi, et peut-être même avant tout, l'aspect environnemental pour les générations futures. « On sait que les arbres seront le seul moyen, à notre petit niveau,

pour absorber le trop-plein de CO2 ». Alors autant faire coup double.

• Choisir la crémation

Pour pouvoir être inhumé dans un cimetière forestier, il faut obligatoirement se faire incinérer. Les cendres sont ensuite déposées dans une urne biodégradable, laquelle est ensuite enfouie à 70 centimètres dans le sol.

Le projet mûrit depuis deux ans ; il est en passe d'aboutir. « Ce nouveau lieu sera aménagé dans le prolongement de l'actuel cimetière, qui lui-même sera agrandi. Pour cela, il nous faut d'abord détruire le mur d'enceinte, le reconstruire plus loin. Et aussi entreprendre des travaux de terrassement », reprend le maire. Les plantations viendront lorsque la saison le permettra. Le choix des essences sera déterminant. « Il n'y aura ni chêne, ni épicéa, [à cause des chenilles processionnaires](#) et du scolyte qui ravagent les sujets. Nous réfléchissons avec l'ONF : cèdre, épicéa, pin noir... », déroule le premier adjoint Marc Weitten.

Les travaux seront inscrits au prochain budget municipal. « Ce cimetière est tout sauf un pari. Depuis que nous l'avons annoncé, des candidats se sont déjà inscrits et notamment des communes voisines », souligne le maire.



*Chez nos voisins allemands, comme ici à Mettlach, les forêts cinéraires sont une évidence pour beaucoup.
Photo RL /Pierre HECKLER*



La future forêt cinéraire sera aménagée dans le prolongement de l'actuel cimetière qui, lui-même, fera l'objet de travaux d'extension. Photo RL /Pierre HECKLER